

Commune de Saint Jean de Maurienne

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne

Par arrêté du Président de la 3CMA en date du 4 juin 2024, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne sera soumis à enquête publique pendant une durée de 31 jours consécutifs du :

lundi 24 juin 2024 à 9 heures, au mercredi 24 juillet 2024 à 12h30.

La procédure de modification n°1 du PLU de Saint-Jean-de-Maurienne a pour objet la mise en compatibilité du PLU avec le Projet d'Intérêt Général (PIG) d'exploitation par la société SOGYMA du gisement de gypse, situé sur la commune de Saint-Jean-de-Maurienne.

Ce projet de modification du PLU fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale, joints au dossier d'enquête publique.

L'autorité compétente en matière d'urbanisme est la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA). A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLU de Saint-Jean-de-Maurienne, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui seront joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

Par décision n°E2400063/38 en date du 12/04/2024, Monsieur Alain VINCENT a été nommé commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de Grenoble. Il recevra personnellement le public

- En mairie de Saint-Jean-de-Maurienne :
 - Le lundi 1er juillet de 13h30 à 17h ;
 - Le vendredi 5 juillet de 13h30 à 17 h ;
 - Le samedi 20 juillet de 9h à 12h ;
- Au siège de la 3CMA :
 - Le lundi 24 juin de 9h à 12h30 ;
 - Le lundi 15 juillet de 13h30 à 17h30 ;
 - Le mercredi 24 juillet de 9h à 12h30.

Les pièces constituant le projet de modification du PLU, les avis recueillis, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique :

- Sur support papier en mairie de Saint-Jean-de-Maurienne aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :
 - Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
 - Le samedi de 9h00 à 12h00,

À l'exception des jours fériés

- Sur support papier au siège de la 3CMA aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :
 - Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30,
 - Les lundis, mardis, et jeudis de 13h30 à 17h30,

À l'exception des jours fériés

- Sur support numérique sur le site Internet de la mairie de Saint-Jean-de-Maurienne et sur le site Internet de la 3CMA,

Toute personne peut à ses frais, obtenir communication du dossier papier d'enquête publique et des observations du public en adressant sa demande à Monsieur le Président de la 3CMA, 125 avenue d'Italie 73300 Saint-Jean-de-Maurienne.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations :

- Sur le registre d'enquête papier prévu à cet effet, ouvert en mairie de Saint-Jean-de-Maurienne
- Sur le registre d'enquête papier prévu à cet effet, ouvert au siège de la 3CMA
- Ou par courrier postal, envoyé à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la 3CMA :
Communauté de Commune Cœur de Maurienne Arvan
125 avenue d'Italie
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
- Ou par courriel via l'adresse électronique dédiée enquetepublique.plu-sjm@3cma73.com Les observations seront publiées sur le site Internet de la mairie de Saint-Jean-de-Maurienne et sur le site Internet de la 3CMA.

Au terme de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la 3CMA et à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur les sites internet de la commune et de la 3CMA, à la Préfecture de la Savoie, et cela pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Le Président,